PREMIERE EXPEDITION

SCP JD & ASSOCIES
Office des Hauts-de-Seine
Raphaël FARHI – Julien PINEAU Jessica MOURER
Commissaires de Justice Associés
81-83 Avenue Edouard Vaillant
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél : 01.41.10.49.00
Mail : etude92@jdassocies.fr

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

ET LE PREMIER JUILLET

A LA REQUETE DE :

- La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, répertoriée sous le numéro SIRET 752 064 949 000 15, dont le siège social est situé 9 Rue Guy Moquet – 94803 VILLEJUIF CEDEX.

LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER : ***par Madame Claude SOTO, Responsable juridique et des instances et Monsieur Benjamin DROUILLY, Juriste, de la Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer*** :

Que La Fondation ARC organise l'édition 2026 du TRIATHLON DES ROSES CONNECTE GRAND PUBLIC du 1er octobre au 31 octobre 2026.

Qu'elle me requiert, en conséquence, d'accepter le dépôt du règlement de l'organisation du TRIATHLON DES ROSES CONNECTE GRAND PUBLIC 2026.

C'EST POURQUOI,

Déférant à la réquisition qui précède :

Je soussigné, Raphaël FARHI, membre de la SCP JD & Associés, société titulaire d'un office de commissaire de Justice - Raphaël FARHI, Julien PINEAU et Jessica MOURER, Commissaires de Justice associés, à la résidence de BOULOGNE-BILLANCOURT 81-83 Avenue Edouard Vaillant 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Certifie avoir reçu, ce jour, **1er juillet 2026**, à mon étude, le règlement du TRIATHLON DES ROSES CONNECTE GRAND PUBLIC 2026 organisé par la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer.

J'intègre ci-dessous ledit règlement composé de onze articles et d'un formulaire d'autorisation parentale

Règlement du **Triathlon des Roses Connecté**

Grand Public – 2026

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION

Le Triathlon des Roses Connecté 2026 ci-après « le Challenge » ou « le Triathlon des Roses Connecté » est un événement digital et solidaire, non compétitif, non chronométré, dont l'objectif est de se mobiliser pour la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, et plus particulièrement pour soutenir des projets de recherche sur les cancers du sein.

Ce challenge connecté n'est pas une compétition sportive, ni un triathlon à proprement parler, mais une action pour mobiliser le plus grand nombre de participants possible, sportifs ou moins sportifs, autour des trois disciplines du triathlon : la natation, le vélo et la course à pied. L'enchaînement de ces trois disciplines ne fait pas partie des impératifs de cet événement. Les participants devront déclarer les kilomètres parcourus dans la ou les disciplines de leur choix sur leur interface personnelle à partir du 1er octobre 2026 et jusqu'au 31 octobre 2026 dans le but de réaliser au moins quatre-vingt-huit (88) kilomètres cumulés. Cette distance pourra être réalisée dans l'une ou dans plusieurs disciplines. Chacun est invité à effectuer un nombre important de kilomètres, à dépasser ses habitudes, mais dans la limite de ses capacités physiques et dans sa ou ses disciplines de prédilection parmi les trois proposées,

ARTICLE 2 – ORGANISATEUR

La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer reconnue d'utilité publique, répertoriée sous le numéro SIRET 752 064 949 000 15, dont le siège social est situé 9 rue Guy Môquet – 94803 VILLEJUIF Cedex, est l'organisateur du Triathlon des Roses connecté 2026, ci-après « l'Organisateur ».

La Fondation ARC pour la recherche sur le cancer est 100% dédiée à la recherche sur le cancer. Grâce à la générosité de ses donateurs et testateurs, elle alloue chaque année environ 33 millions d'euros à des projets de recherche porteurs d'espoir pour les malades. C'est grâce aux découvertes des scientifiques, portés par un élan de solidarité des donateurs aux chercheurs, pour les patientes et les patients, qu'aujourd'hui nous contribuons à guérir 60% des cancers. En 2035, nous avons la volonté de porter ce chiffre à 3 cancers sur 4. Demain, nous espérons que nous finirons par remporter la victoire : parvenir un jour à guérir le cancer, tous les cancers.

ARTICLE 3 – CONDITIONS PRÉALABLES À TOUTE PARTICIPATION

Toute inscription au Triathlon des Roses connecté 2026 suppose que le participant ait pris connaissance du présent règlement, et qu'il s'engage à s'y soumettre. Tout participant doit agir en pleine conscience.

Il est expressément indiqué que les participants prennent part au Challenge sous leur propre et exclusive responsabilité. L'Organisateur encourage tout participant à consulter, préalablement à sa participation au Challenge, un médecin pour s'assurer de son aptitude physique. En participant au Triathlon des Roses Connecté 2026, le participant reconnaît être parfaitement apte à réaliser l'effort physique correspondant à la discipline choisie et s'engage à adapter son effort (vitesse, régularité et durée des périodes de récupération pendant l'effort) à sa condition physique. L'inscription au Triathlon des Roses Connecté est ouverte à toute personne dès l'âge de quinze (15) ans au 1er octobre 2026 La participation au Triathlon des Roses Connecté des mineurs dont l'âge est compris entre six (6) et quinze (15) ans est possible dès lors que leur inscription est effectuée par une personne majeure disposant de l'autorité légale et agissant en leur nom . Dans tous les cas, une autorisation parentale dûment datée et signée devra accompagner toute inscription de mineur de

moins de dix-huit (18) ans. Ce modèle fourni est en annexe du présent règlement et sera téléchargeable sur le site https://connecte.triathlondesroses.fr/. Elle devra être envoyée par mail à triathleteco@fondation-arc.org.

A ce sujet, l'Organisateur indique que les échanges liés à l'inscription et à l'organisation du Challenge pourront se faire par courrier électronique, à l'adresse suivante : triathleteco@fondation-arc.org. Toute communication transmise par ce biais sera considérée comme recevable.

ARTICLE 4 – DURÉE DE L'ÉVÉNEMENT

Le Triathlon des Roses Connecté 2026 se déploie en deux phases de nature différente :

- du 1er septembre 2026 au 31 octobre 2026 : toute personne peut s'inscrire et activer son interface personnelle, laquelle consigne les kilomètres par discipline et totaux, et restera accessible jusqu'au 31 décembre 2026.
- du 1er au 31 octobre 2026 : les participants sont invités à déclarer leurs kilomètres nagés, courus et/ou pédalés sur cet espace personnel.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION

5.1. L'ouverture des participations débute le 1er septembre 2026 à 00h00 pour une clôture le 31 octobre 2026 à 23h59. Toutes les participations au Triathlon des Roses Connecté se font exclusivement en ligne via le site internet https://connecte.triathlondesroses.fr.

5.2. Chaque participant doit :

- Remplir le formulaire d'inscription en ligne.
- S'acquitter d'un montant de 30€ (trente euros), par carte bancaire, correspondant à un don dédié à la recherche sur les cancers du sein. Ce don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal à l'issue du Triathlon des Roses Connecté 2026 à condition que la Fondation ARC dispose de l'adresse postale complète du participant (information à préciser dans le formulaire de paiement en ligne).

5.3. Chaque participant au Triathlon des Roses Connecté 2026 s'engage à déclarer ses distances parcourues de manière honnête et réaliste sur son interface. L'utilisateur pourra utiliser des outils de tracking (de type montre connectée ou application mobile) ainsi que l'application Strava afin de synchroniser ses performances sportives avec son compte personnel Triathlon des Roses Connecté ou sur lesquels ses déclarations pourront se baser. A défaut, le participant s'engage à estimer de la façon la plus fiable possible le nombre de kilomètres parcourus (ou mètres pour la natation).

5.4. La participation au Triathlon des Roses Connecté 2026 implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. La participation est considérée comme définitive lorsque le participant a payé les frais de participation avant la date de clôture du Challenge fixée au 31 octobre 2026.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert de participation n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf autorisation expresse de l'Organisateur. Dans ce cas, une signature du présent règlement sera demandée au remplaçant.

5.5. Le Triathlon des Roses Connecté étant un défi solidaire collectif, les participants ont la possibilité de rechercher et de se connecter avec des amis également engagés dans le Challenge. Cette fonctionnalité permet d'afficher les performances déclarées de chaque participant.

Lors de son inscription, chaque participant peut choisir d'accepter que ses performances déclarées soient visibles par les autres participants. Cette acceptation implique que les informations de performance, telles que le prénom, le nom et les résultats, pourront être consultées par tous les membres du Challenge.

Les participants peuvent à tout moment faire la demande auprès de la Fondation ARC (à triathleteco@fondation-arc.org) pour modifier leurs préférences de visibilité peuvent ainsi choisir de rendre leurs performances privées

ARTICLE 6 – SITE INTERNET

Le site https://connecte.triathlondesroses.fr est le support digital du Triathlon des Roses Connecté 2026. Ce site recueillera les données des participants qui alimenteront les tableaux de bord personnels et le tableau de bord collectif.

Le site recueille les données du participant relatives à la création de son profil c'est-à-dire son prénom, son nom, son adresse postale complète, son adresse mail et sa photo de profil s'il en télécharge une. Les fichiers transmis par les participants pourront être utilisés par la Fondation ARC dans sa communication autour du Triathlon des Roses Connecté 2026.

ARTICLE 7 – ANNULATION

L'annulation d'une participation n'ouvre droit à aucun remboursement, quel que soit le motif invoqué. En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l' Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler la tenue du Triathlon des Roses Connecté 2026 sans que cela puisse donner lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

Le Challenge étant de nature virtuelle, le Triathlon des Roses Connecté 2026 peut être réalisé à n'importe quel moment et n'importe où du 1er au 31 octobre 2026. De ce fait, le participant participe sous sa propre et entière responsabilité.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit, notamment blessure de toute nature, décès ou dommages matériels survenus lors de sa participation au Triathlon des Roses Connecté 2026.

Tout participant au Triathlon des Roses Connecté 2026 peut souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard à la clôture des participations, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dû à un accident survenu pendant sa participation au Challenge.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

La Fondation ARC ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre la Fondation ARC en cas de dommages ou de séquelles ultérieures au défi connecté.

Toute personne rétrocédant ses identifiants et mot de passe de connexion à une tierce personne sans autorisation de l'Organisateur sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant le Triathlon des Roses Connecté 2026. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident durant la réalisation du Triathlon des Roses Connecté 2026.

ARTICLE 9 – IMAGE

9.1. Par sa participation au Triathlon des Roses Connecté 2026, chaque participant autorise la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, ainsi que, le cas échéant, tout prestataire qu'il aura désigné à cette fin, à diffuser sur le fil social du site internet du Triathlon des Roses Connecté la/les photographie(s) où il est identifiable, partagée(s) publiquement sur les réseaux sociaux à l'occasion de sa participation au Challenge. Ce consentement comprend la reproduction, la fixation, l'utilisation, l'exploitation non commerciale et la diffusion des images, noms, et prénoms sur tout support de communication de la Fondation ARC actuel ou futur (notamment support papier, support analogique et/ou support numérique) pour permettre une diffusion sur tout moyen de communication notamment exposition, radiodiffusion, télédiffusion, communication audiovisuelle électronique, presse écrite…

9.2. Chaque participant possède son droit à l'image. Ainsi, sauf refus exprès de sa part à la participation au Triathlon des Roses Connecté 2026, il autorise la Fondation ARC, ainsi que, le cas échéant, tout prestataire désigné à reproduire, diffuser, fixer et utiliser ces images, noms, prénoms, incluant les droits d'auteur inhérents au mode de fixation de ces images, noms et prénoms, dans le cadre de ses activités statutaires et notamment pour la promotion de ses campagnes d'information, de prévention ou d'appels à dons strictement relatives à l'activité de la Fondation ARC, dans le rapport annuel, dans le dossier presse du Challenge et sur son

site internet.

9.3. La présente autorisation est consentie à titre gratuit, pour le monde entier et pour une durée de 2 (deux) ans à compter du 1er août 2026, sauf refus exprès du participant manifesté par écrit à l'adresse de l'Organisateur, en rappelant l'intitulé du Challenge connecté et en communiquant les informations nécessaires pour son identification.

9.4. La Fondation ARC pourra concéder les images, noms, et prénoms à des organismes de presse, à titre gratuit, dans le cadre de ses activités statutaires et notamment pour la promotion de ses campagnes d'information, de prévention ou d'appels à dons strictement relatives à l'activité de la Fondation ARC.

ARTICLE 10 – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES – RGPD

Les données à caractère personnel des participants collectées dans le cadre du Challenge sont destinées à l'Organisateur, responsable du traitement pour les besoins de la gestion de l'opération et des usages définis dans le présent règlement. La base juridique de ce traitement est l'exécution du contrat entre le participant et l'Organisateur. Les informations désignées comme obligatoires sont nécessaires à l'organisation de l'opération. En outre, les participants pourront être contactés par la Fondation ARC notamment dans les cas suivants :

- proposition de réinscription au Challenge lors des éditions ultérieures ;
- proposition d'autres événements de collecte ;
- envoi d'appels à la générosité.

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (CNIL) et au Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de leurs Données Personnelles. Les participants disposent en outre d'un droit à la portabilité des Données Personnelles, et du droit de décider du sort de leurs Données Personnelles après leur décès (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).
Ces droits peuvent être exercés gratuitement en écrivant à l'adresse suivante :

- Fondation ARC - 9 rue Guy Môquet - BP 90003 - 94803 Villejuif Cedex en indiquant nom, prénom et adresse postale.
- dpo@fondation-arc.org, en indiquant votre nom, votre prénom et votre adresse postale et/ou adresse email.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 11 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants au Triathlon des Roses Connecté 2026 organisé par la Fondation ARC acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de l'étude de la SCP JD & Associés — Office des Hauts-de-Seine (FARHI, PINEAU, MOURER), Commissaires de justice associés, 81–83 avenue Édouard-Vaillant, 92100 Boulogne-Billancourt.

Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la Fondation ARC, spécifiée à l'article 2 du présent règlement, pendant toute la durée de l'organisation du Triathlon des Roses 2026, il est également accessible sur le site internet www.triathlondesroses.fr.

ANNEXE 1

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

Demeurant .....

Agissant en qualité de père / mère / tuteur (rayez la mention inexacte)

Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inexacte) mineur(e)

Nommé(e) ci-dessous :

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../.....

A participer au Triathlon des Roses Connecté, Challenge connecté organisé par la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer qui se déroulera du 1er octobre au 31 octobre 2026.

Fait à : .....

Le : ..... /..... / .....

Signature du Responsable Légal

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

Raphaël FARHI
Commissaire de Justice Associé